

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE SAINT-PIERRE-DE-BUZET

ENQUETE PUBLIQUE sur le projet de révision du plan local d'urbanisme et la création d'un Périmètre Délimité des Abords d'un Monument Historique de la commune de Saint-Pierre-de-Buzet

Par arrêté en date du 12 novembre 2018, le Président de la Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas a prescrit l'ouverture d'une enquête publique conjointe relative à la révision du plan local d'urbanisme et du Projet Délimité des Abords d'un Monument Historique pour la commune de Saint-Pierre-de-Buzet. Elle se déroulera à la mairie de Saint-Pierre-de-Buzet, du **lundi 10 décembre 2018 au mercredi 16 janvier 2019** (inclus).

A cet effet, le Président du Tribunal Administratif de Bordeaux a désigné en qualité de commissaire enquêteur, Mme. Sylvie RIVIERE, retraitée de GRDF.

Pendant toute la durée de l'enquête, les dossiers d'enquête du projet de révision générale du PLU et du périmètre délimité des abords d'un monument historique pourront être consultés :

- **en mairie de Saint-Pierre-de-Buzet** située au bourg 47 160 Saint-Pierre-de-Buzet, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie : *le lundi de 14h à 18h et le vendredi de 09h à 12h.*
- **au siège de la communauté de communes** – rue racine – Saint Côme – 47190 AIGUILLON, aux jours et heures habituels d'ouverture : *du lundi au vendredi de 09h à 12h et de 13h30 à 17h.*

Le dossier d'enquête publique mis en place à la mairie de Saint-Pierre-de-Buzet sera accompagné de deux registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, sur lequel les observations et propositions du public peuvent être consignées.

Deux registres dématérialisés seront mis à la disposition du public via les liens ci-après :

- Pour la révision générale du PLU de Saint-Pierre-de-Buzet : <https://www.registre-dematerialise.fr/1067>
- Pour la mise en place d'un Périmètre Délimité des Abords pour l'église de Saint-Pierre : <https://www.registre-dematerialise.fr/1068>

Les observations et propositions du public peuvent également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur, à l'adresse suivante : **mairie de Saint-Pierre-de-Buzet - le Bourg - 47 160 SAINT-PIERRE-DE-BUZET.** Elles peuvent être formulées par voie électronique à l'adresse suivante : **plustierredubuzet@gmail.com**, pendant toute la durée de l'enquête.

Le dossier sera par ailleurs consultable en version dématérialisée :

- Sur le site internet comportant les registres dématérialisés (cf adresses ci-dessus) ;
- Gratuitement sur un poste informatique à la mairie de Saint-Pierre-de-Buzet aux jours et heures d'ouverture habituels.

Les courriers, courriels, et autres documents transmis seront annexés aux registres d'enquête et tenus à la disposition du public au siège de l'enquête pendant toute la durée de l'enquête.

Madame Sylvie RIVIERE, commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public à la Mairie de Saint-Pierre-de-Buzet :

- **Le lundi 10 décembre 2018 de 14h à 17h,**
- **Le mercredi 16 janvier 2019 de 09h à 12h.**
- **Le vendredi 21 décembre 2018 de 09h à 12h,**

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an, au service urbanisme de la Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas à Aiguillon, à la Mairie de Saint-Pierre-de-Buzet, ainsi qu'en Préfecture de Lot-et-Garonne.

Les demandes de renseignement concernant ce dossier sont à adresser au : Service urbanisme de la Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas à Aiguillon.

Fait à Aiguillon, le 12 Novembre 2018



Le Président
M. MASSET